



Quelques informations pour préparer la rentrée 2022

(Mardi 30 août)

1. Les assurances :

Deux assurances sont demandées :

- La responsabilité civile (RC) de l'élève pour tous les dommages dont il est l'auteur, causé à des tiers dans le cadre des activités scolaires, péri ou extra-scolaire. La RC est généralement couverte dans le contrat multirisque habitation (responsabilité civile chef de famille). Attestation à demander à votre assureur.
- **L'individuelle accident (IA)** pour tout accident dont les élèves pourraient être victime. Grâce au contrat global souscrit par l'OGEC auprès de la mutuelle Saint Christophe les familles bénéficient d'une assurance parmi les plus complètes et les plus compétitives. **Le coût pour un élève est de 7€70** pour l'année scolaire et sera appelé sur le relevé de frais du premier trimestre.

2. Les tarifs 2022/2023 :

Scolarité / mois	1 enfant	55€
	2 enfants	90€
	3 enfants	125€
	4 enfants	152€
Cantine	mois	70€
	unité maternelle	5€50
	unité primaire	
Etude/Garderie	mois	50€
	unité	5€
Participation pédagogique	par enfant	30€/an
photocopies	par enfant/an	3€
Droits d'inscription 2023/2024	1 enfant	35€
	2 enfants	50€
	3 enfants et plus	55€

3. La cantine :

Nous conservons le même prestataire et les mêmes modalités d'inscription (voir dossier de rentrée).